

## **Commune d'UFFHEIM**

---

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM**

#### **DE LA SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 27 juin, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : ALMY René, PIGEOT Stéphanie, WADEL Patrick, KOERPER Jean-Luc, BARTH Julien, COLETTI Charlotte, LEIBY Thomas, HOLBEIN Clarisse, HERTER Georges, LOHRENGEL Gérard.

A donné procuration : Mme Véronique SMALLWOOD à M. André RIBSTEIN

Absent excusé et non représenté : M. Thierry MULLER

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

### **ORDRE DU JOUR**

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Remplacement des menuiseries extérieures du Club House

Point 4 / Droit de préemption urbain

Point 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 6 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 7 / Divers & Informations

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et donne lecture de la procuration de Madame Véronique SMALLWOOD donnant procuration à Monsieur André RIBSTEIN puis aborde les points à l'ordre du jour.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

#### **POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du lundi 30 mai 2022 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

#### **POINT 2 / Affaires financières**

##### 2.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les chèques suivants

***392,40 €** à titre de remboursement d'un trop-perçu par BNP Paribas ;*

***2 880,70 €** à titre de remboursement par Groupama de la franchise du sinistre du candélabre du rond-point, Rue d'Altkirch.*

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

##### 2.2 Aménagement de la Rue de la Liberté - Avenant

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le marché conclu avec l'entreprise TP Schneider en date du 7 mars 2022 ;

En raison de travaux supplémentaires consécutifs à des imprévus constatés en cours de chantier ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

CONCLUT l'avenant d'augmentation avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée ;

**Programme**

***Aménagement de la rue de la Liberté – Voirie – Eaux Pluviales – Génie Civil réseaux secs***

***Entreprise***

***TP SCHNEIDER - 9 rue de la Martinique 68270 WITTENHEIM***

***Montant du marché : 107 743.15 € HT, soit 129 291.78 € TTC***

***Avenant n° 1 - montant : 11 018.85 € HT, soit 13 222.62 € TTC***

***Nouveau montant du marché : 118 762.00 € HT, soit 142 514.40 € TTC***

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**2.3 Vente du véhicule Citroën des Sapeurs-Pompiers**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Citroën des Sapeurs-Pompiers immatriculé 3088WD68 peut être vendu du fait de l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Il a été décidé de proposer un prix de cession de 5 000 €.

La Commune de Steinbrunn-le-Bas ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat du véhicule au prix demandé.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Considérant l'offre de reprise du véhicule formulée par la Commune de Steinbrunn-le-Bas ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

CEDE le véhicule Citroën au prix de 5 000 € à la Commune de Steinbrunn-le-Bas ;

DIT que cette recette sera portée au budget principal 2022 de la Commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

**POINT 3 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Remplacement des menuiseries extérieures du Club House**

Monsieur le Maire présente le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pour la réalisation ou le fonctionnement d'équipements dans le cadre de l'élaboration du Pacte fiscal et financier de solidarité 2021/2026 de Saint-Louis Agglomération.

Le soutien de Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement de projets communaux.

La Commune a présenté un dossier de demande d'attribution du fonds de concours pour le

projet de remplacement des menuiseries extérieures du club house.

Le coût total du projet s'élève à 17 341.68 € HT.

Le montant du Fonds de concours accordé par Saint-Louis Agglomération s'élève à 8 670.84 €.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 mai 2021 instaurant des fonds de concours par Saint-Louis Agglomération en faveur de ses communes membres ;

Vu le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 mai 2022 accordant un fonds de concours à la Commune d'UFFHEIM et autorisant le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

ACCEPTTE le fonds de concours ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution et de gestion des fonds de concours et tous actes y afférent.

**POINT 4 / Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncations au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 5 parcelle 579 – Lotissement Nedere Matten – 478 m<sup>2</sup>*
- ♦ *Section 1 parcelles 589 et 617 – 24 A rue du Général Béthouard – 320 m<sup>2</sup>*
- ♦ *Section 5 parcelle 384 – 2 C allée des Acacias – 742 m<sup>2</sup>*
- ♦ *Section 5 parcelles 571 et 575 – Lotissement Nedere Matten – 775 m<sup>2</sup>*
- ♦ *Section 5 parcelle 573 – Lotissement Nedere Matten – 519 m<sup>2</sup>*
- ♦ *Section 5 parcelle x/563 – Lotissement Nedere Matten – 41 m<sup>2</sup>*

**POINT 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers**

5.1 Saint-Louis Agglomération

- **Conseil Communautaire du 13 avril 2022**

Monsieur le Maire a envoyé le procès-verbal du conseil communautaire du 13 avril 2022 aux conseillers municipaux.

Il enverra également le procès-verbal du conseil communautaire du 15 juin 2022.

Monsieur le Maire informe de l'évolution du service de transport à la demande. A partir du 5 juillet 2022 seront déployés de nouveaux outils numériques destinés à faciliter l'accès aux offres de mobilités et leur utilisation. Ces deux services dénommés DistriFlex (pour le transport à la demande) et DistriFlex+ (pour le transport pour personnes à mobilité réduite) seront disponibles sur des applications. Parmi les changements, l'amplitude horaire du service sera augmentée et les réservations seront possibles jusqu'à 2h00 avant le départ.

**POINT 6 / Rapport des Adjointes & Commissions**

6.1 René ALMY

Monsieur René ALMY rend compte de l'Assemblée Générale du Centre de Soins du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Il informe également que le passage du Sprochrenner le 4 juin 2022 n'a pas déplacé beaucoup de monde.

6.2 Stéphanie PIGEOT

Madame Stéphanie PIGEOT informe que le dossier d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de l'école maternelle est en ligne depuis le 7 juin 2022.

L'ouverture des plis se fera le 7 juillet 2022 et la remise des offres avec choix des entreprises, le 21 juillet 2022.

Madame Stéphanie PIGEOT donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 23 juin 2022. La fermeture d'une classe est désormais actée.

La nouvelle organisation à la rentrée sera la suivante :

PS – MS – GS => 22 élèves

CP – CE1 – CE2 => 23 élèves

CE2 – CM1 – CM2 => 27 élèves

### 6.3 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 31 mai 2022.

❶ Demande de permis de construire PC 068 341 22 F0006 déposé par M. Martin SAK et Mme Clémence ALBERTINI, 12 rue des Poètes – 68510 SIERENTZ, pour la construction d'une maison individuelle sur sous-sol comprenant un rez-de-chaussée et un étage, d'une surface de plancher de 304,10 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une terrasse et une piscine qui seront aménagées au Sud, situées dans le lotissement Nedere Matten, lot 20 – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 580, surface du terrain de 6,43 ares : Avis favorable.

❷ Déclaration préalable DP 068 341 22 F0012 déposé par M. Jean BRETINIER, 6 A allée des Pommiers – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelles 493 et 495 pour la pose d'une clôture en panneaux de grillage rigide d'une hauteur de 1,20 m avec la mise en place de deux piliers en béton pour un futur portail d'une hauteur de 1,30 m : Avis favorable.

❸ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0006 déposé par Me Bertrand TACZANOWSKI, 3C rue Eugène Claret – BP 33 – 90100 DELLE, pour un projet situé au lot 20 du lotissement Nedere Matten, Rue du Ruisseau – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 580, surface du terrain de 6,43 ares : Avis favorable.

❹ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0007 déposé par Me Christophe SCHMITT-SAURET, 21-23 rue de Mulhouse – BP 26 – 68400 RIEDISHEIM, pour un projet situé au 5 rue de l'Eglise – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelle 163, surface du terrain de 3,67 ares : Avis favorable.

❺ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 22 F0008 déposé par Me Bertrand TACZANOWSKI, 3C rue Eugène Claret – BP 33 – 90100 DELLE, pour un projet situé au lot 21 du lotissement Nedere Matten – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 579, surface du terrain de 4,78 ares : Avis favorable.

❻ Déclaration préalable DP 068 341 22 F0013 déposé par Mme Elodie MANGOLD, 10 allée des Pommiers – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 393 pour la pose d'une clôture sur muret existant : Avis favorable mais dossier incomplet. Il manque la hauteur du muret existant ainsi que l'emprise de la clôture sur le plan de situation.

❼ Demande de modification de permis en cours de validité PC 068 341 21 F0020-M01 de M. Maxime RANTZ et Mme Aurélie VIVICORSI, chez Maisons Eden, 1 rue du Rhin – 68270 WITTENHEIM, pour la modification de l'implantation altimétrique et le décalage de la maison sur le terrain, dans le Lotissement Nedere Matten Lot 24 – 68510 UFFHEIM, section 5 Parcelle 576 : Avis favorable.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 14 juin 2022.

❶ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0009 déposé par Me Alexandre BIECHLIN, 15 A rue Poincaré - BP 9 – 68510 SIERENTZ, pour un projet situé au 9 A rue du Général Béthouard – 68510 UFFHEIM, section 1 parcelles 537, 538, 626 et 627, surface du terrain de 16,39 ares : Avis favorable.

❷ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0010 déposé par Me Arnaud OBRINGER, SCP GREWIS -OBRINGER, 1 A rue de Bâle – BP 9 – 68220 HEGENHEIM, pour un projet situé au lot 26 du lotissement Nedere Matten – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 573, surface du terrain de 5,19 ares : Avis favorable.

❸ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0011 déposé par Me Arnaud OBRINGER, SCP GREWIS -OBRINGER, 1 A rue de Bâle – BP 9 – 68220 HEGENHEIM, pour un projet situé aux lots 28 et 28N du lotissement Nedere Matten – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelles 571 et 575, surface du terrain de 7,75 ares : Avis favorable.

❹ Certificat d'Urbanisme Cua 068 341 22 F0012 déposé par Me Frédéric HASSLER, 14 rue Parc – 68310 WITTELSHEIM, pour un projet situé au 2C allée des Acacias – 68510 UFFHEIM, section 5 parcelle 384/57, surface du terrain de 7,42 ares : Avis favorable.

❺ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 22 F0013 déposé par Me Alexandre BIECHLIN, 15 A rue Poincaré – BP 9 – 68510 SIERENTZ, pour un projet situé au 6 rue Sébastien Gutzwiller – 68510 UFFHEIM, section 2 parcelle 365/132, surface du terrain de 7,01 ares : Avis favorable.

❻ Demande de permis de construire PC 068 341 22 F0007 déposé par M. Alexandre BIECHLIN, 38 rue Brûlée – 68130 ALTKIRCH, pour la pose d'une isolation thermique extérieure, le ravalement de façade de couleur blanc cassé, la création de chien assis, le remplacement des menuiseries extérieures y compris la porte d'entrée et la création d'une piscine extérieure enterrée de dimensions 8,15 m x 3,28 m, et 1,60 m de profondeur au 19 rue Sébastien Gutzwiller– 68510 UFFHEIM, section 2 parcelle 338, surface du terrain de 7,85 ares : Avis favorable mais cotation du chien assis illisible.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

#### 6.4 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER informe que les travaux de la Rue de la Liberté sont terminés. Il ne reste plus que le traçage et la pose des candélabres.

**POINT 7 / Divers & Informations**

7.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure &amp; Lieu</i>
Mardi 28 juin	Commission Urbanisme	19 h 30 Mairie
Du jeudi 14 au Dimanche 17 juillet	Reconstitution historique à la Casemate	Casemate
Lundi 25 juillet	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie
Samedi 30 juillet	Tour d'Alsace	13 h 49 Rue d'Altkirch et Rue du 20 Novembre

7.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 31 mai 2022
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 14 juin 2022

7.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe de la présence d'un saisonnier au service technique du 27 juin au 29 juillet 2022.

Monsieur le Maire informe de la demande d'un administré pour repeindre le mur entre l'accueil périscolaire et les carrés de l'Habitat.

Après discussion, les membres du conseil municipal proposent de le noter sur la liste des travaux envisageables pour la Journée Citoyenne 2023.

Monsieur le Maire relate que de nouveaux vols de géraniums ont été commis. D'autres pots de fleurs ont également été vandalisés.

Les membres du conseil municipal sont indignés par ces forfaits.

Monsieur le Maire rappelle que l'application Intramuros est active depuis le 7 juin 2022.

Il indique enfin que l'aubade de la Musique et la Fête de la Musique organisée par le FCU ont été des réussites.

7.4 Tour de table

Madame Stéphanie PIGEOT relance le dossier de l'arrêt de bus.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est toujours en attente d'un second devis.



Monsieur Gérard LOHRENGEL souhaite commencer à démonter les palettes pour préparer les décorations de Noël.

Une date est fixée avec Monsieur René ALMY et une autre est fixée avec Madame Stéphanie PIGEOT pour rencontrer la directrice de l'Accueil Périscolaire afin de solliciter les enfants pour créer des modèles de décoration de Noël.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.*

<b>TABLEAU DES SIGNATURES</b> <b>POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM</b> <b>DE LA SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022</b>
---

**ORDRE DU JOUR**

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération – Remplacement des menuiseries extérieures du Club House

Point 4 / Droit de préemption urbain

Point 5 / Rapport de Saint-Louis Agglomération &amp; Divers

Point 6 / Rapport des Adjointes &amp; Commissions

Point 7 / Divers &amp; Informations

<i>Nom &amp; Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>RIBSTEIN André</i>	<i>Maire</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>1<sup>er</sup> Adjoint</i>		---
<i>PIGEOT Stéphanie</i>	<i>2<sup>ème</sup> Adjointe</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>3<sup>ème</sup> Adjoint</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>4<sup>ème</sup> Adjoint</i>		---
<i>BARTH Julien</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>SMALLWOOD Véronique</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Procuration donnée à André RIBSTEIN</i>	
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>HOLBEIN Clarisse</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>MULLER Thierry</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent excusé</i>	---
<i>LOHRENGEL Gérard</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LE GALLOUDEC Elodie</i>	<i>Secrétaire de mairie</i>		---